

# Livret d'études

**2017-2018**

**FACULTÉ DE THÉOLOGIE**



**Pédagogie 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cycles**



**FACULTÉ DE  
THÉOLOGIE**

# **Faculté de Théologie**

**Organisation des études des  
2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cycles**

**Master - Doctorat**

**2017-2018**

# **Deuxième cycle**

## **Master de théologie**

Directrice pédagogique : **Marie-Hélène ROBERT**

---

La Directrice pédagogique établit avec chaque étudiant son programme annuel en fonction du cursus antérieur validé et de son projet.

**Marie-Hélène ROBERT** reçoit sur rendez-vous (mhrobert@univ-catholyon.fr)

---

Depuis l'année universitaire 2006-2007, la Faculté de théologie de Lyon applique, pour le deuxième cycle, les accords de Bologne (système européen), selon le modèle Licence-Master-Doctorat (LMD). Les deux années de deuxième cycle (dites Master 1 et Master 2) conduisent au diplôme de **Master de Théologie**, conférant la **licence canonique en théologie** et habilitant à l'entrée en 3<sup>ème</sup> cycle, selon les modalités énoncées en page 7.

Le niveau de ce Master est désormais reconnu en vertu de l'accord entre la République française et le Saint-Siège sur la reconnaissance des grades et diplômes de l'enseignement supérieur. (JORF n°0092 du 19 avril 2009 page 6746. Texte n° 10. Décret n° 2009-427 du 16 avril 2009.)

### **1/ Conditions d'admission**

Être titulaire d'un baccalauréat canonique de théologie.

Avoir une bonne maîtrise du français. L'étudiant n'ayant pas étudié précédemment en France devra pouvoir justifier un niveau de Dalf C1.

### **2/ Durée des études de 2<sup>e</sup> cycle**

Le Master 1 (M1) et le Master 2 (M2) se font en un an chacun, l'année étant comptée à partir du lancement avec l'enseignant du dossier de synthèse (DS) en M1 ou du mémoire en M2 (voir ci après).

Une dérogation d'un an pour le M1 et d'un an pour le M2 peut être accordée par la directrice pédagogique si l'étudiant n'est pas à plein temps.

### **3/ Le cursus**

Sauf pour les masters spécialisés en patristique et missiologie (p. 15 et 16) l'étudiant valide le cursus suivant :

M1 = 60 CE		M2 = 60 CE	
4 cours	20 CE	2 cours	10 CE
2 séminaires	14 CE	3 séminaires	21 CE
Recherche bibliographique	6 CE	1 cours de langue	5 CE
1 cours de langue	5 CE	2 JE ou 1 colloque	3 CE
Dossier de synthèse	15 CE	Mémoire	21 CE

Le deuxième cycle des études en théologie est un cycle de spécialisation.

« On y enseigne les disciplines spéciales correspondant aux divers secteurs de la spécialisation et on y donne des séminaires et travaux pratiques pour acquérir l'usage de la recherche théologique scientifique » (Constitution apostolique *Sapientia christiana*, art. 72).

Outre les deux masters de théologie spécialisés : « Théologie et sciences patristiques » et « Mission et évangélisation » (voir les fiches de présentation ci-après), les étudiants se spécialisent en travaillant un dossier de synthèse et un mémoire dans la discipline de leur choix.

### **Le dossier de synthèse (DS) de M1**

– Le dossier de synthèse pourra :

- soit étudier la pensée d'un ou de plusieurs auteurs ; le DS montrera alors comment l'étudiant a compris cette pensée.
- soit présenter un débat, l'état des lieux d'une question disputée et ses enjeux. Dans ce cas, le travail, à partir d'une recherche bibliographique, montrera ce qui a été publié de pertinent sur une question, en dégagera l'essentiel.

Généralement, il convient de présenter au tuteur un éventail assez large d'ouvrages récents sur la question choisie, de façon à parvenir avec lui à une sélection de trois penseurs environ.

– Le DS doit donc refléter :

- l'acuité de lecture de l'étudiant (choix des lectures, analyse, prise de distance avec les textes),
- sa capacité de synthèse,
- son aptitude à problématiser une question.
- sa faculté à organiser sa pensée

Le DS comportera au maximum 85 000 signes, espaces et notes comprises, soit une quarantaine de pages recto reliées, police Times new roman 12, interlignes 1,5. Les marges doivent être suffisantes.

La page de titre doit indiquer : le nom du candidat, le titre du dossier, suivi de la mention : Dossier de synthèse présenté en vue du Master 1 de Théologie, le nom du tuteur, le nom de la Faculté, la date de la remise du travail.

Le DS est à remettre en 3 exemplaires à la directrice pédagogique. La version électronique est obligatoire et doit être envoyée au tuteur/à la tutrice et à la directrice pédagogique.

### **Le mémoire de M2**

Il peut s'inscrire dans la suite du DS de M1 et prendre position dans la question présentée par le DS.

Il peut envisager une nouvelle perspective, le DS ayant révélé que la question n'était pas si pertinente.

Il suppose les mêmes aptitudes que pour le DS mais le mémoire aura une dimension de problématisation plus accentuée, traitée de manière plus personnelle.

En effet il permet d'évaluer notamment si le candidat est apte à mener un travail de doctorat, à entrer dans une réflexion personnelle, à pointer ce qui serait à traiter.

Le mémoire comportera au maximum 150 000 signes, espaces et notes comprises, soit une soixantaine de pages recto reliées, police Times new roman 12, interlignes 1,5. Les marges doivent être suffisantes.

La page de titre doit indiquer : le nom du candidat, le titre du mémoire, suivi de la mention : Mémoire présenté en vue de l'obtention de la licence canonique de théologie (master 2), le nom du tuteur, le nom de la Faculté, la date de la remise du travail.

Le mémoire est à remettre en 3 exemplaires au secrétariat. La version électronique est obligatoire. Elle doit être envoyée au directeur/directrice du mémoire et à la directrice pédagogique.

**Dans le cas d'un dossier de synthèse ou de mémoire en Bible**, en plus des indications données *supra*, il sera demandé à l'étudiant de maîtriser une langue vivante (anglais ou allemand) afin d'honorer la recherche et une langue ancienne (grec ou hébreu, selon le texte étudié), afin de travailler sur le texte original.

#### *Pour le DS (M1)*

L'étudiant présentera un débat exégétique, soit à partir d'un concept biblique dans un corpus donné, soit à partir d'un texte biblique. Pour cela, il fera dialoguer les auteurs retenus, prendra position et fournira une bibliographie.

#### *Pour le mémoire (M2)*

L'étudiant, à partir d'une question propre, fera une lecture critique d'un texte précisément délimité ou d'un dossier de textes et sera capable d'argumenter sa position dans la confrontation des positions étudiées. Il présentera une bibliographie raisonnée.

*Dans un dossier de synthèse en sémiotique*, il s'agira de mettre en place une bonne compréhension du geste de lecture (de ses fondements théoriques, des modèles qui en permettent la mise en œuvre), et de démontrer une capacité à lire un texte biblique de façon rigoureuse et à développer la portée théologique de cette lecture.

*Dans un DS en sémiotique*, il sera demandé de lire sémiotiquement un texte biblique, de désigner et de construire les enjeux théologiques mis en évidence par la lecture.

#### **4/ Modalités de validation**

- Chaque année totalise 60 crédits européens incluant soit un DS en M1 soit un mémoire en M2.
- Si le cursus du baccalauréat canonique n'est pas complet, aucun diplôme ne sera délivré.
- Pour passer du M1 au M2 l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne de 12/20 pour l'ensemble des cours et séminaires, ainsi que 12/20 au dossier de synthèse.
- Seul le mémoire de M2 fait l'objet d'une soutenance publique, avec un jury de deux enseignants.
- Le passage du 2<sup>e</sup> cycle au 3<sup>e</sup> cycle n'est possible que si l'étudiant a obtenu une moyenne générale correspondant au moins à la mention Bien (ou équivalent), soit 14/20.

#### **Notes et mentions**

La note déterminant la mention obtenue au Master est calculée de la manière suivante : moyenne des notes des examens validant les cours : 40 %, note du dossier de synthèse : 10 %, note du mémoire de M2 : 25 %, note de la soutenance orale du mémoire : 25 %.

#### **Mentions :**

- de 10 à 11,99 : Passable
- de 12 à 13,99 : Assez Bien (*Bene*)
- de 14 à 15,99 : Bien (*Cum laude*)
- Plus de 16 : Très Bien (*Magna cum laude*)

Les diplômes canoniques sont à retirer au Secrétariat.

#### **5/ Méthodologie**

Un atelier d'aide à la rédaction du DS et du Mémoire est proposé aux étudiants le mercredi de 14h à 15h au 2<sup>ème</sup> semestre.

#### **6/ Tous les étudiants de Master sont convoqués à la réunion du**

**Jeudi 28 septembre 2017 de 12h à 13h**

**Attention au plagiat : la reprise de textes publiés sur quelque support que ce soit (articles de revues, livres, sites web...), sans que soient indiquées les références précises – ce qui s'appelle un plagiat – constitue une faute : voir les articles L111-1 et L335-3 du Code de la Propriété intellectuelle. Cette faute grave entraîne des sanctions, allant jusqu'à l'exclusion.**

---

## Master en théologie et sciences patristiques

---

Master 1	nombre de crédits
- Cours : Les principes de l'exégèse patristique/Irénée de Lyon (UCLy)	5
- Cours : Réception des Pères dans la Tradition chrétienne/Théologie de l'histoire (UCLy)	5
- Cours : Préliminaires à l'étude de l'exégèse patristique : LXX, Vulgate (Sources Chrétiennes)	3
- Cours de langue ancienne (latin B, grec I C ou grec II, syriaque) (UCLy ou SC)	6
- Séminaire de théologie patristique : latine, grecque (UCLy)	7
- Séminaire de lecture de textes patristiques : latins, grecs (Sources Chrétiennes)	6
- Séminaire de recherche sur la réception patristique des Écritures (Bibindex-SC)	7
- Participation au laboratoire de recherche en théologie patristique (+ 1 colloque)	1
- Séminaire de recherche bibliographique (UCLy)	5
- Dossier de synthèse	15

**Nombre total de crédits européens : 60**

Master 2	nombre de crédits
- Cours de Philosophie Antique (Faculté de Philosophie - UCLy)	4
- Cours : Les principes de l'exégèse patristique/Irénée de Lyon (UCLy)	5
- Cours d'introduction à la théologie de l'histoire/Réception des Pères (UCLy)	5
- Cours de théologie (dogme, morale, histoire, exégèse) choisi avec le directeur d'étude (UCLy)	5
- Stage d'ecdote (Sources Chrétiennes) <sup>1</sup>	3
- Séminaire de théologie patristique : latine, grecque (UCLy)	7
- Séminaire de lecture de textes patristiques : latins, grecs (Sources Chrétiennes)	6
- Séminaire de littérature patristique (Sources Chrétiennes)	4
- Participation au laboratoire de recherche en théologie patristique (+ 1 colloque) (UCLy+SC)	1
- Mémoire	20

**Nombre total de crédits européens : 60**

### Année propédeutique d'étude de langues anciennes :

Un test de latin et un test de grec en tout début d'année permettent d'évaluer le niveau de l'étudiant dans ces langues. Si son niveau n'est pas suffisant<sup>2</sup>, avant de commencer le cursus de deux ans du Master, l'étudiant devra suivre une année d'étude préalable du latin et du grec accompagnée de deux cours de patristique.

Retrouvez le détail des cours du Master sur le site :

<http://www.sourceschretiennes.mom.fr/formation/master-patristique-programme>

---

<sup>1</sup> Le stage d'ecdote (apprentissage de l'édition d'un texte ancien) dure une semaine. Au préalable, l'étudiant suit le stage de paléographie (une journée de travail) et effectue une lecture préalable (*D'Homère à Érasme*).

<sup>2</sup> En langue ancienne, il est requis d'avoir un niveau minimal équivalent à 3 semestres de grec (grec I) et 2 semestres de latin (A).

---

## Master de théologie, Annonce, Dialogue et Cultures Contemporaines

---

Master 1	nombre de crédits
Parmi les enseignements proposés, l'étudiant(e) suit :	
- 3 séminaires dont le séminaire ADCC*	21
- Cours « Mission et évangélisation »	5
- 1 cours au choix parmi les cours intercycles ou du 2 <sup>ème</sup> cycle	5
- Participation au Programme de recherche Annonce, dialogue et cultures contemporaines**	1,5
- Participation à une journée d'études ou au parcours du Grappe***	1,5
- Séminaire de recherche bibliographique	6
- 1 cours de langue vivante ou ancienne	5
- Dossier de synthèse dans une discipline au choix	15

**Nombre total de crédits européens : 60**

Master 2	nombre de crédits
Parmi les enseignements proposés, l'étudiant(e) suit :	
- 3 séminaires dont le séminaire ADCC*	21
- 2 cours au choix parmi les cours intercycles ou du 2 <sup>ème</sup> cycle	10
- Participation au Programme de recherche Annonce, dialogue et cultures contemporaines**	1,5
- Participation à une journée d'études ou au parcours du Grappe***	1,5
- 1 cours de langue vivante ou ancienne	5
- Mémoire dans une discipline au choix	21

**Nombre total de crédits européens : 60**

### **\*Le séminaire**

L'incertitude : force de l'évangélisation ? Entre providence, planification et liberté (M.-H. Robert)  
(une séance par mois, le jeudi matin)

\*\* **Le Programme de recherche** comprend 4 rencontres de l'équipe de recherche, les vendredis de 10h à 12h30 Campus Carnot.

\*\*\* **Le GRAPPE Groupe de Recherche-Action pour une Pastorale Paroissiale Évangélisatrice** a comme mission de découvrir, d'élaborer et de promouvoir de nouveaux « modèles d'intervention » pour le renouveau missionnaire des paroisses. Grâce à la méthodologie de la « recherche-action », le « praticien-chercheur » développe son savoir pratique dans l'action, partage au sein d'une « communauté d'apprentissage » ses découvertes et évalue son agir pour le développement de ses compétences. Pasteurs et laïcs peuvent découvrir l'apport fructueux de cette approche reconnue dans les milieux scientifiques et universitaires et être au service d'une Église missionnaire en croissance.

Groupe animé par **Mario Saint-Pierre**, prêtre et théologien : 5 journées de travail dans l'année, à l'UCLy ou par visioconférence.

# **Troisième cycle**

## **Doctorat en théologie**

Directeur pédagogique : **François LESTANG**

---

**François LESTANG** reçoit sur rendez-vous ([flestang@univ-catholyon.fr](mailto:flestang@univ-catholyon.fr))

---

Le 3<sup>ème</sup> cycle d'études universitaires prépare normalement au **doctorat** canonique (ou au doctorat conjoint, par accord avec une Université d'État). Aujourd'hui, le niveau doctorat est reconnu en vertu de l'accord entre la République française et le Saint-Siège sur la reconnaissance des grades et diplômes de l'enseignement supérieur.

Du fait de la mise en place des Masters (voir la présentation du 2<sup>ème</sup> cycle dans le présent livret), l'inscription en 3<sup>ème</sup> cycle se fait selon l'une des deux modalités suivantes :

- inscription en préparation de thèse pour les étudiants titulaires d'un Master en théologie (mention Bien ou équivalent), après avis du Conseil des Directeurs d'études ;
- pour les étudiants titulaires d'une maîtrise en théologie (mention Bien ou équivalent) et désireux d'entamer un cycle doctoral, leur dossier sera examiné par le Conseil des Directeurs d'études. Celui-ci décidera, soit de les admettre directement en 3<sup>ème</sup> cycle, soit de les inscrire en Master 2.

Dans tous les cas, la présentation du dossier se fait par l'intermédiaire du Directeur pédagogique du 3<sup>ème</sup> cycle.

L'étudiant inscrit en 3<sup>ème</sup> cycle doit définir un projet de recherche agréé par un directeur de recherche (cette phase du travail a lieu en concertation avec le Directeur pédagogique). Pour les étudiants étrangers, le DALF C1 est requis.

Une réunion à laquelle sont convoqués tous les étudiants de Doctorat est prévue le :

**Jeudi 28 septembre 2017 de 12h à 13h**

### **L'obtention du doctorat suppose :**

- la validation d'une scolarité, comprenant 2 enseignements d'environ 26h chacun (cours ou séminaires, certains pouvant être choisis dans le programme de 2<sup>ème</sup> cycle), le séminaire de recherche bibliographique, ainsi que le suivi du collège doctoral (renseignements auprès du Directeur pédagogique à la rentrée) ; deux rencontres méthodologiques communes avec les doctorants de la faculté de philosophie seront programmées au deuxième semestre. Dans la mesure du possible, le doctorant sera intégré à une des équipes de recherche de la faculté ; il sera également invité à participer régulièrement à des congrès et journées de recherche, participation dont il devra rendre compte par écrit à son directeur de recherche.
- la première année de doctorat est consacrée à l'écriture d'un argument de thèse, qui doit être approuvé par un jury de trois enseignants et à l'acquisition des compétences nécessaires à la rédaction d'une thèse ;

Pour les étudiants en préparation d'argument de thèse, une réunion spécifique est prévue



### Jeudi 11 janvier 2018 de 15h à 17h

- la rédaction de la thèse et la soutenance de celle-ci, visant à évaluer les qualités pédagogiques du candidat ;
- enfin une publication entière ou partielle de la thèse.

Le règlement complet du 3<sup>ème</sup> cycle est disponible pour les étudiants auprès du Directeur pédagogique du 3<sup>ème</sup> cycle.

**Le doctorat conjoint** est garanti par les deux instances universitaires qui ont passé des accords dans ce but : Faculté de Théologie et Faculté d'État. En ce cas, le travail du candidat est dirigé par deux directeurs appartenant aux deux Facultés.

Un accord a été signé avec l'Université Lyon 3 pour la délivrance d'un doctorat en théologie et histoire, théologie et philosophie, et avec l'Université Lyon 2 pour la délivrance d'un doctorat en théologie et histoire et théologie et lettres.

Une convention existe avec l'Université de Louvain-la-Neuve pour la délivrance d'un doctorat conjoint.

À côté de ces deux filières, doctorat canonique et doctorat conjoint, conduisant à la thèse, existe une scolarité plus courte d'un délai maximal de deux années, en vue d'obtenir le **certificat d'études théologiques de 3<sup>ème</sup> cycle**. Il est alors demandé au candidat de suivre 4 enseignements et de soutenir un mémoire sur un sujet approuvé par un directeur de recherche. Ce mémoire ne donne pas accès à la rédaction d'une thèse.

Enfin, il est aussi possible de soutenir une **thèse de théologie sur travaux**, selon les modalités prévues dans le règlement de 3<sup>ème</sup> cycle.

La Faculté de Théologie de Lyon est membre du réseau européen francophone Théodoc, aux côtés des Facultés de théologie de Paris (Institut Catholique, Centre Sèvres, Institut protestant de théologie), Strasbourg (Facultés de théologie catholique et protestante), Louvain-la-Neuve (Belgique), Fribourg (Suisse), Genève-Lausanne-Neuchâtel (Suisse).

Ce réseau vise à développer la collaboration entre les facultés de théologie et à offrir aux étudiants des possibilités plus larges de formation.

Un moteur de recherche permet de connaître les thèses en préparation au sein du réseau : <http://www.uclouvain.be/36580.html#Theses>

**Attention au plagiat : la reprise de textes publiés sur quelque support que ce soit (articles de revues, livres, sites web...), sans que soient indiquées les références précises – ce qui s'appelle un plagiat – constitue une faute : voir les articles L111-1 et L335-3 du Code de la Propriété intellectuelle. Cette faute grave entraîne des sanctions, allant jusqu'à l'exclusion.**

# GLOSSAIRE

**ASSEMBLÉE DE FACULTÉ** : Au printemps, une Assemblée de Faculté réunit les enseignants et étudiants de la Faculté pour un temps d'information et d'échange.

**ASSEMBLÉE D'UNIVERSITÉ** : Cette instance rassemble des représentants (enseignants et étudiants) de tous les pôles facultaires de l'Université catholique.

**ATELIER** : Groupe de travail, animé par un enseignant ou un assistant, ayant pour objectif la lecture de textes bibliques ou d'ouvrages théologiques.

**AUDITEURS LIBRES** : voir Étudiants.

**CE** : voir Crédits européens.

**CERTIFICAT** : Les étudiants souhaitant approfondir un domaine théologique particulier peuvent s'inscrire à un certificat : Études bibliques élémentaires, Initiation à la Théologie morale, Histoire de l'Église, Église et sacrements.

**COMMISSIONS** : Des commissions mixtes (étudiants-enseignants) ont la charge des différents domaines de la vie de la Faculté : Vie spirituelle, Profac ; Assemblée de Faculté\* et journée de rentrée ; Assemblée d'université\* ; Bourses ; Journée interdisciplinaire\*, Commission interculturelle ; Célébration œcuménique.

**CONSEIL DE FACULTÉ** : En vertu des nouveaux statuts canoniques de la Faculté approuvés en 2015, le Conseil de Faculté est l'organe ordinaire de gouvernement de la Faculté (art. 6). Sont membres de ce Conseil tous les enseignants stables de la Faculté auxquels s'ajoute une délégation de cinq étudiants ayant droit de vote. À titre exceptionnel, pour l'approbation des programmes de cours et lorsqu'il est question de personnes, tout ou partie de la séance d'un Conseil de Faculté se tiendra hors la présence des étudiants (art. 7). Le Doyen a en outre la possibilité de convoquer un collège élargi du Conseil de Faculté comprenant, outre les membres ordinaires, l'ensemble des enseignants adjoints (assistants, enseignants invités, vacataires) et les représentants d'instituts partenaires.

**COURS** : voir Enseignements.

**COURS SEMESTRIEL** : La durée d'un cours semestriel (CS) est de deux heures par semaine, pendant 13 semaines.

**CRÉDITS EUROPÉENS** : Ce système européen, reposant sur la prise en compte de la charge de travail effectué par l'étudiant, permet à celui-ci, inscrit dans une faculté, de suivre, dans une autre, des cours qui seront pris en compte par la première. Un étudiant travaillant à plein temps, s'il valide\* tous ses examens et travaux proposés, acquiert normalement 60 crédits dans une année.

**CS** : voir Cours semestriels.

**CYCLES D'ÉTUDES** : Les cycles d'études sont au nombre de trois. Le premier (5 ans) prépare à la licence (= baccalauréat canonique), le deuxième (2 ans) au Master (= licence canonique), le troisième au doctorat.

**DIPLÔMES CANONIQUES** : La Faculté de Théologie de Lyon, de droit pontifical, délivre des diplômes qui sont reconnus par le Saint-Siège et sont, par conséquent, acceptés comme tels par les autres facultés canoniques dans le monde entier. Pour les étudiants qui sont d'une confession autre que catholique romaine, un diplôme est délivré, qui n'autorise pas le titulaire à enseigner dans un institut supérieur de théologie catholique.

**DIRECTEUR D'ÉTUDES** : Les Directeurs d'études (1<sup>er</sup> cycle, 2<sup>e</sup> cycle, 3<sup>e</sup> cycle) déterminent avec les étudiants le programme des cours qu'ils suivront et constituent leur dossier administratif. Au cours de l'année, ils rencontrent les étudiants pour assurer le suivi des études et déterminer avec eux les modifications éventuelles.

**DOYEN** : Le Doyen est élu pour trois ans par un collège électoral réunissant enseignants, étudiants et personnel administratif de la faculté. Il préside et coordonne la vie de la Faculté.

**DUET** : Le Diplôme Universitaire d'Étude de Théologie est un diplôme non canonique de théologie accordé aux étudiants ayant validé l'équivalent des deux premières années de théologie.

**ENSEIGNEMENTS** : Les enseignements revêtent généralement quatre formes : les cours magistraux, les travaux dirigés, les ateliers, assurés par les professeurs ou par des assistants, les séminaires (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles). Les cours sont généralement d'une durée de deux heures hebdomadaires (en fait deux fois 50 mn). Le programme des séances de travaux dirigés est déterminé par l'enseignant, mais chacune de celles-ci est préparée par un ou plusieurs étudiants qui prennent alors la parole et tout le groupe participe à la discussion. Il en est de même pour les séminaires, mais la part de recherche et d'initiative des étudiants est alors plus grande.

**ÉQUIVALENCES** : Des équivalences peuvent être reconnues aux étudiants ayant accompli certaines études antérieures. Elles sont attribuées par les Directeurs d'études\* ou le Doyen\* suivant des barèmes approuvés par le Conseil des enseignants.

**ÉTUDIANTS** : Les étudiants "ordinaires" s'engagent à suivre les cours et à les valider\*. Les auditeurs libres, ne préparant pas de diplômes, travaillent à un niveau universitaire, mais ne sont pas astreints aux validations\*.

**INSCRIPTION** : L'inscription, en début d'année universitaire, se déroule de la manière suivante : l'étudiant contacte le secrétariat pour obtenir un rendez-vous auprès du Directeur d'études\* dont il dépend ; il rencontre celui-ci et détermine avec lui son programme d'études. Le dossier est transmis au secrétariat. Après règlement des frais de scolarité, l'inscription est définitive et l'étudiant reçoit sa carte qui peut être exigée à l'entrée des cours.

**INSTITUTS PARTENAIRES** : Depuis 1988, la Faculté de Théologie a noué des liens avec divers instituts de formation de la région universitaire de l'UCLy, qui sont considérés comme des annexes de la Faculté pour la délivrance des DUET : une partie du cursus peut être suivie sur place.

**JOURNÉE DE RENTRÉE** : La journée de rentrée, inaugurant l'année universitaire, est marquée par plusieurs éléments : visite guidée des différents lieux importants de l'université (salles, bibliothèque...), temps de rencontre conviviale, conférence. Il n'y a pas de cours ce jour-là.

**JOURNÉE INTERDISCIPLINAIRE** : Au cours de l'année universitaire, est organisée une journée au cours de laquelle ont lieu diverses interventions des enseignants et des débats avec les étudiants autour d'un thème choisi par une commission enseignants-étudiants, qui permet de mettre en dialogue les différentes disciplines enseignées.

**PARCOURS INITIAL** : Il comprend des enseignements initiant aux différentes disciplines théologiques. Il dépend d'un Directeur d'études particulier.

**SÉMINAIRES** : voir Enseignements.

**TRAVAUX DIRIGÉS** : voir Enseignements.

**TRAVAUX ÉCRITS** : Durant le cursus de licence, l'étudiant doit réaliser 7 travaux écrits dans les différentes disciplines : 1 en Philosophie et sciences humaines ; 2 en Exégèse biblique ; 2 en Théologie dogmatique ; 1 en Théologie morale ; 1 en Histoire, patrologie ou spiritualité.

**VALIDATION** : La validation, qui peut revêtir plusieurs formes (examen écrit, oral...) sert à évaluer les connaissances et compétences acquises par un étudiant après un cours semestriel. La forme de la validation est indiquée sur chaque fiche de cours.

**VICE-DOYEN** : Le Vice-doyen, choisi par le Doyen, est chargé du suivi des études et de la vie étudiante. Il représente le Doyen si nécessaire et peut recevoir de lui des missions spécifiques ou ponctuelles (art. 14 et 15 des statuts).